

EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 27 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 février à dix-sept heures, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS :**

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Monsieur André MORVAN, M. Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Marc SIMON.

**ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION**

Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN à Monsieur Marc SIMON

**ABSENT**

Monsieur Eric GRALL

En exercice : 9

- Présents : 7
- Votants : 8

Date de la convocation : 22 février 2024

Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT a été désigné secrétaire.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

- Approbation des procès-verbaux des 4 avril et 30 octobre 2023
- Compte de gestion 2023
- Compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Budget 2024
- Tarifs 2024
- Adhésion groupement de commandes SDEF
- Modification des emplois
- Proposition d'avenant de prolongation avec le groupement AIA de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du Vieux-Port
- Informations diverses

---

**DEL.2024/02/27-01 – Approbation des procès-verbaux des réunions des 04 avril et 30 octobre 2023**

Madame la Présidente invite les membres du Conseil d'Administration à adopter les procès-verbaux des réunions des 04 avril et 30 octobre 2023.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTENT** les procès-verbaux des séances des 04 avril et 30 octobre 2023 et ont signé sur le registre des membres présents ayant assisté.

**DEL.2024/02/27-02 – Compte de gestion 2023**

Madame Christine SANINI, chef des services comptables, SGC de Morlaix, a arrêté le compte de gestion de l'EPIC Port de Roscoff – Vieux Port, pour l'année 2023, comme suit :

Section de fonctionnement :	
Résultats comptables 2023 sans les RAR	+ 346 649,82 €
Section d'investissement :	
Résultats comptables 2023 sans les RAR	- 258 975,69 €

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le compte de gestion pour l'année 2023.

**DEL.2024/02/27-03 – Compte administratif 2023**

*Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, sort de la salle du conseil et ne participe pas au vote.*

M. AUTRET, Président de séance, présente les résultats apparaissant sur le compte administratif établi par Mme la Présidente. Ils correspondent à ceux figurant sur le compte de gestion arrêté par Madame Christine SANINI, chef des services comptables (P.J. n° 2) :

Section de fonctionnement :	+ 346 649,82 €
Section d'investissement :	- 258 975,69 €

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le compte administratif pour l'année 2023.

**DEL.2024/02/27-04 – Affectation des résultats 2023**

Compte tenu du résultat de fonctionnement et du besoin de financement de la section d'investissement, Mme la Présidente propose d'affecter le résultat comme suit : 245 545,69 €  
Ce résultat sera inscrit au compte 1068, en recette d'investissement, au budget 2024.

Monsieur Marc SIMON :

*Le montant prévu pour l'impôt sur les sociétés est conséquent. Il affirme qu'il aurait pu être réduit.*

Monsieur Michel AUTRET :

*Le montant de l'impôt sur les bénéfices est basé sur le résultat de l'exercice 2023. Les comptes 2023 ont été certifiés par le comptable public. Les comptes de gestions et administratif ont été votés par le conseil d'administration à l'unanimité.*

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** l'affectation proposée du résultat.

**DEL.2024/02/27-05 – Budget 2024**

Madame la Présidente vous propose d'approuver ce document budgétaire (P.J. n° 3) qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à :

573 480,00 € en section de fonctionnement,  
630 058,69 € en section d'investissement.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le budget pour l'année 2024.

**DEL.2024/02/27-06 – Tarifs 2024**

Les tarifs doivent être définis pour l'année 2024 :

- Tarifs du port
- Tarifs d'occupation du domaine public et droits de place
- Tarifs horodateurs

Compte tenu du contexte économique, il est proposé de réévaluer les tarifs de 4.5 %, à l'exception de la REPP et du tarif « passager » qui restent inchangés.

Les membres du conseil portuaire réunis le 9 février ont émis un avis favorable sur les tarifs à appliquer au cours de l'exercice pour les différents services et occupations du domaine proposés. Mme la Présidente propose de les adopter afin qu'ils puissent être appliqués par le régisseur et les agents habilités

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :  
- **APPROUVENT** les tarifs définis pour l'année 2024.

#### **DEL.2024/02/27-07 – Adhésion au groupement de commandes SDEF**

Mme la Présidente propose d'adhérer au groupement d'achat d'électricité du SDEF (P.J. n° 7), le nouvel appel d'offres sera lancé en avril 2024 pour la fourniture d'électricité sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :  
- **APPROUVENT** l'adhésion au groupement d'achat d'électricité du SDEF et **AUTORISENT** Madame la Présidente à signer toute pièce afférente à ce dossier.

#### **DEL.2024/02/27-08 – Modification des emplois**

Les emplois permanents de l'EPIC sont au nombre de 2,7 ETP. Les 2 positions de travail à temps plein sont couvertes par des agents de l'EPIC. La position de travail à 0,7 était jusque-là couverte par la mise à disposition d'un agent communal à hauteur de 0,7 ETP. Cet agent n'est plus mis à disposition de l'EPIC.

Afin de permettre le recrutement d'un salarié de droit privé à temps plein, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, il est proposé d'approuver l'augmentation de la position de travail de 0,7 à 1 ETP.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :  
- **APPROUVENT** l'augmentation de la position de travail de 0,7 à 1 ETP.

#### **- Proposition d'avenant de prolongation avec le groupement AIA de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du Vieux-Port**

Suite à la présentation des trois scénarios d'aménagement envisagés par AIA, et afin de parfaire le processus de concertation avec les professionnels, les partenaires et le grand public, et ainsi d'optimiser l'aboutissement à un scénario final correspondant le mieux aux attentes de tous, une prolongation de deux mois de la phase 2 de la mission d'AIA et de son groupement est envisagée. Mme la Présidente a demandé un devis à l'AMO pour ajout d'une phase supplémentaire d'ateliers et concertations fin mars, le coût de cet avenant est de 14 975 € HT.

Après avoir pris connaissance de la nature des prestations complémentaires, après discussion et vote, les membres de l'EPIC ont considéré à la majorité que le projet d'avenant ne pouvait être retenu en l'état. Plusieurs membres du CA conviennent néanmoins de la nécessité de reprendre contact avec l'AMO afin de rediscuter du contenu et du coût de l'avenant.

#### **Informations diverses**

##### **Demandes d'occupation du domaine public**

Mme la Présidente fait part des courriers reçus de la part des commerçants non sédentaires et des forains, pour le renouvellement des AOT pour la saison à venir. Il avait été convenu précédemment que les demandes émanant des commerçants habituels seraient validées.

Les membres du Conseil d'Administration donnent un avis favorable à la reconduction des AOT pour les habituels friteries, le manège et forains.

##### **Dossier Musoir du Quai Neuf**

Loïc Maron, responsable du Vieux-Port, informe les membres de l'état d'avancement du dossier de réparation du musoir du quai neuf. Des discussions sont encore en cours avec les entreprises concernées et les avocats.

**Demande d'un local d'accueil et de stockage pour création d'une école de plongée : avis défavorable du CA.**

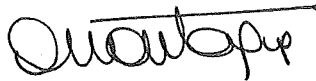
Mr Jean-Jacques ROIGNANT a reçu une demande d'un plongeur professionnel qui souhaitait louer le local attenant aux toilettes centraux du port afin d'y entreposer son matériel et afficher les informations de son activité qu'il pratiquerait au port de Blosson. Aucun tarif de location n'étant fixé pour ce local actuellement occupé par l'association du centre nautique de Roscoff qui l'utiliserait encore probablement cet été, les membres du Conseil d'Administration n'y sont pas favorables.

**Demande d'établissement d'un calendrier des CA jusqu'en fin d'année**

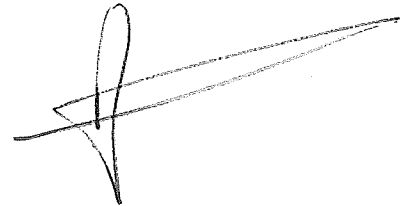
Mr Marc SIMON souhaite avoir une visibilité des réunions du CA à l'avance afin d'organiser son emploi du temps. Un calendrier des réunions sera établi pour 2025 et transmis aux membres.

Séance levée à 19h45

La Présidente,  
Odile THUBERT MONTAGNE



Le Secrétaire,  
Jean-Jacques ROIGNANT



EPIC PORT DE ROSCOFF  
VIEUX PORT  
cs60069  
29682 ROSCOFF cedex  
Tél:02.98.24.43.00  
Siret 909 290 215 00013-APE 5224A